

OPINION DE VIGEO

La Région Ile de France répond aux exigences des standards internationaux en matière de développement durable. Elle est classée 2nd parmi les Collectivités Territoriales d'Europe notées par Vigeo (cf. profil de notation Vigeo).

Selon Vigeo, la finalité sociale et environnementale des projets visés par l'émission est précisément définie. Les critères de sélection retenus sont cohérents avec les engagements de développement durable de la Région, couvrant ses principaux enjeux en matière environnementale, sociale / sociétale et de gouvernance (ESG) et sont incitatifs au développement de démarches responsables sur le territoire.

Au vu de ces éléments et du travail réalisé avec la Région, Vigeo estime que les projets susceptibles d'être financés par cette obligation contribuent à la transition écologique, à la lutte contre le changement climatique et au développement économique social et solidaire durable de la Région Ile de France.

PERIMETRE D'INTERVENTION

La Région Ile de France lance une « émission obligatoire à vocation environnementale et sociale » (« Green Sustainability Bond ») pour financer une sélection de projets permettant la transition écologique et le développement économique et social du territoire, en cohérence avec ses engagements et sa stratégie en matière de développement durable.

La Région Ile de France a mandaté Vigeo pour l'accompagner dans la formalisation des critères de sélection des projets éligibles et pour apporter une seconde opinion indépendante sur la finalité environnementale et sociale et sur les critères de sélection des projets visés.

La Région Ile de France assume l'entière responsabilité d'assurer le respect des engagements définis dans les critères de sélection établis. L'opinion délivrée par Vigeo ne couvre pas la performance financière de l'émission, ni l'allocation effective des fonds, ni la vérification du respect des critères de sélection des projets financés.

MÉTHODOLOGIE ET POINTS D'APPUI

Analyse de l'émetteur au regard des standards internationaux en matière de responsabilité sociale

Vigeo considère que la première étape dans l'analyse d'une obligation responsable consiste à analyser la performance de l'émetteur en termes de responsabilité sociale. La Région Ile de France est évaluée par Vigeo Rating sur ses performances en matière de responsabilité sociale, sur la base d'un référentiel aligné sur les normes publiques internationales, conforme à la norme ISO 26 000, et organisé en 6 domaines : Environnement, Ressources Humaines, Droits de l'Homme, Développement Territorial & Solidarité, Comportement sur les marchés (commande publique / achats et services) et Gouvernance. L'évaluation est réalisée sur la base des informations rendues publiques par la Région.

Analyse de la finalité environnementale et sociale des projets financés

La finalité environnementale et/ou sociale des projets financés dans le cadre de l'obligation a été précisément définie avec Vigeo, au regard des priorités de la Région. Les projets visés par la Région dans le cadre de l'obligation devront ainsi répondre à l'une des catégories définies ci-dessous et détaillées en annexe I :

- ✓ Des projets à dominante environnementale
 - Bâtiments et équipements d'éducation et de loisirs
 - Transport en commun et mobilité durable
 - Energies renouvelables et efficacité énergétique
 - Biodiversité
- ✓ Des projets à dominante sociale et sociétale :
 - Actions sociales en faveur des populations vulnérables
 - Logement social
 - Développement économique et solidaire

Les projets éligibles sont financés en 2014 et correspondent à des projets en cours et à venir dont les dépenses sont engagées sur l'année 2014.

Analyse des critères de sélection des projets financés

En s'appuyant sur un ensemble de textes, dont le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), l'Agenda 21, la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (SRDEI) et le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), le Plan Régional pour le Climat, Vigeo a accompagné la Région dans l'élaboration de critères ESG (Environnement, Social / Sociétal et Gouvernance) de sélection des projets. Ces critères portent sur la conduite responsable du projet et/ou sa contribution à la transition écologique et sociale et au développement économique solidaire de la Région. Les projets sélectionnés doivent répondre à l'ensemble des critères.

Au final 11 critères de sélection ont été déterminés, regroupés en 4 domaines :

- Responsabilité environnementale
- Responsabilité sociale et sociétale
- Responsabilité économique
- Gouvernance

Ces 11 critères sont détaillés en annexe II et disponibles sur le site internet de la région Ile de France

A Paris, le 3 avril 2014.

Annexe I : Définition des projets éligibles

Catégories	Définition	Exemples de projets
Projets à dominante environnementale		
Bâtiments et équipements pour l'éducation et les loisirs	Construction et rénovation de bâtiments selon une démarche de développement durable, contribuant au respect de l'environnement et accessibles aux personnes à mobilité réduite	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Construction de lycées, de CFA, de bâtiments d'enseignement supérieur et d'équipements sportifs ✓ Rénovation de lycées et de CFA
Transport en commun et mobilité durable	Développement de l'offre de transport en commun comme alternative à l'usage de la voiture, contribuant à la mobilité durable, à la lutte contre le changement climatique, et projets d'amélioration du confort, de l'accessibilité et de la sécurité des usagers des transports et des riverains des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Métro ✓ Développement des bus sites propres et aménagement des voiries ✓ Circulations douces ✓ Protection des infrastructures contre le bruit ✓ Développement du transport multimodal
Energies renouvelables et efficacité énergétique	Projets contribuant au développement d'énergies locales renouvelables et à l'efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Géothermie ✓ Réseaux de chaleur ✓ Rénovation thermique des bâtiments
Biodiversité	Projets contribuant à préserver la biodiversité, les milieux naturels et les paysages et à développer des espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dépollution des eaux usées et eaux pluviales ✓ Acquisition et aménagement d'espaces verts ✓ Protection des milieux et des paysages ✓ Protection et restauration des milieux aquatiques
Projets à dominante social et sociétale		
Actions sociales en faveur des populations vulnérables	Développement de la capacité d'hébergement et projets d'amélioration de l'accessibilité des bâtiments et infrastructures pour les populations vulnérables (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, personnes en situation précaire)	Structures d'hébergement médicalisées en faveur des personnes âgées Structures d'hébergement pour les personnes en situation précaire et les personnes en situation de handicap Mise en accessibilité des gares pour les personnes en situation de handicap
Logement social	Projets de développement et de rénovation du parc de logement social, répondant à des exigences environnementales et sociales, et contribuant à l'accès au logement et à l'amélioration du confort	Développement du parc locatif Réhabilitation du parc locatif Lutte contre la précarité énergétique dans les logements
Développement économique social et solidaire	<p>Projets contribuant à la création ou au maintien de l'emploi local, via le soutien aux PME sur le territoire et aux projets de l'économie sociale et solidaire</p> <p>Aide à la recherche et à l'innovation des PME en faveur de la transition écologique et sociale et de l'attractivité du territoire</p>	<p>Soutien aux PME/PMI conditionné à la mise en place d'une démarche RSE</p> <p>Soutien à l'innovation technologique de PME en faveur de la conversion écologique et sociale du territoire</p> <p>Soutien aux PME en difficultés</p> <p>Soutien à l'économie sociale et solidaire (micro-crédits)</p>

Annexe II : Critères de sélection des projets financés

Responsabilité environnementale	<i>Maîtriser les impacts environnementaux du projet et contribuer à la transition écologique</i>
Management environnemental et éco-conception	Le projet est conduit selon une démarche d'éco-conception (ou d'éco-construction) et/ou de management des impacts environnementaux (pollutions, nuisances, ressources, biodiversité,...)
Lutte contre le changement climatique et transition écologique du territoire	Le projet contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le respect du Plan Climat de la Région, et /ou à la transition écologique du territoire, dans le cadre de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation
Responsabilité sociale et sociétale	<i>Contribuer à l'aménagement et au développement du territoire et au bien-être des communautés locales</i>
Aménagement durable du territoire et amélioration de la qualité de vie	Le projet s'inscrit dans la stratégie d'aménagement durable du territoire, et contribue à l'amélioration de la qualité de vie pour les usagers et/ou les personnels
Développement solidaire, lutte contre les inégalités et sécurité des personnes	Le projet contribue à la lutte contre l'exclusion, à la réduction des inégalités ou à la prévention des risques en matière de santé, de conditions de travail et/ou de sécurité des personnes (usagers, riverains, personnels)
Respect des droits fondamentaux	Le projet est conduit dans le respect des droits fondamentaux
Responsabilité économique	<i>Favoriser le développement économique du territoire et le respect de bonnes pratiques des affaires</i>
Développement responsable du territoire	Le projet renforce l'attractivité du territoire dans une perspective de développement économique durable et équilibré
Développement économique du territoire	Le projet contribue à la création ou au maintien d'emplois et/ou d'activités économiques pérennes sur le territoire
Loyauté des pratiques	Le projet est conduit dans le respect des principes de loyauté des pratiques (lutte contre la corruption, concurrence loyale, respect des droits du travail, équité de traitement...)
Achats responsables	Des facteurs environnementaux et sociaux sont intégrés dans les achats (produits et services) liés au projet
Relations fournisseurs responsables	Les pratiques d'achat liées au projet permettent le respect des intérêts des fournisseurs et sous-traitants (délai de paiement, gestion de la dépendance, égalité d'accès à la commande,...)
Gouvernance	<i>Promouvoir une concertation adaptée avec les parties prenantes internes et externes</i>
Concertation avec les parties prenantes	Le projet fait l'objet d'une concertation adaptée en interne et/ou avec les parties prenantes externes concernées (réunion d'information, comité de pilotage, rencontre associative, représentations d'élus ...), dont les besoins évoqués sont pris en compte